

**DEPARTEMENT de la CORREZE**  
**COMMUNE DE TREIGNAC**

-----

<p><b>PROCES VERBAL DE LA REUNION</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC</b> <b>SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015</b></p>
---

Le 23 novembre 2015, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

**Etaient présents** : COIGNAC Gérard, BENEZET Guy, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, SENOUSSAOUI Bernard, CHABRILLANGES Maurice, LAMONTAGNE Joëlle, SAVIGNAC Sylvie, BOURDARIAS Didier, ROME Hélène, COUTURAS Alain, PAROT Carine.

**Absents** : PEYRAUD Michèle( excusée pouvoir à Gérard COIGNAC), VERGNE Frédéric.

Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire débute la séance en rendant compte de la réunion qui s'est tenue vendredi 20 novembre avec M le Préfet de la Corrèze à la suite des attentats du 13 novembre à Paris :

Les patrouilles sont renforcées sur les grands axes routiers et ferroviaires

Les manifestations ne sont pas interdites mais la gendarmerie devra en avoir connaissance. Les organisateurs pourront vérifier les sacs des participants

Les mesures de vigilance aux abords notamment des établissements scolaires sont maintenues et les déplacements scolaires vers la région parisienne sont interdits.

M le Maire fait également le point sur l'accueil de migrants. En Corrèze, 8 personnes venant de Syrie ont demandé le statut de « Réfugié » (4 à Tulle et 4 à Brive). En Haute Corrèze, 17 personnes ont été accueillies venant d'Afrique. En Corrèze, il y a 95 places d'accueil potentielles.

M le Maire donne le planning des festivités de fin d'année

Les colis de Noël seront préparés le 15 décembre à la salle Paul Pouloux à partir de 18h00 puis distribués du 16 au 19. Le repas des anciens aura lieu le 19 décembre à midi à la salle des fêtes.

Les vœux seront présentés :

- A la population, le 9 janvier à la salle des fêtes à 17h00,
- Au personnel, le 15 janvier au village vacances à 18h30
- A l'EHPAD, le 16 janvier à 14h30.

M le Maire rappelle le contexte et le calendrier du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Des conseillers s'interrogent sur la fiscalité et les conséquences pour les contribuables.

Une étude sera menée début 2016 par Tulle Agglo pour clarifier les compétences transférées ainsi que leur coût et les incidences sur la fiscalité et les dotations pour les diverses collectivités.

**123112015 - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République avec une nouvelle étape pour l'intercommunalité. Le Préfet doit arrêter un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016.

Vu le projet de SDCI de la Corrèze présenté par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) réunie le 5 octobre 2015 proposant de faire évoluer la carte de l'intercommunalité en Corrèze en intégrant notamment la Communauté de Communes Vézères-Monédières à l'EPCI du Pays de Tulle

Vu la procédure d'élaboration du SDCI prévoyant que les Conseils Municipaux et organes délibérants des EPCI soient consultés dans un délai de deux mois sur ce projet

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 5 octobre 2015

Après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret (14 votants – Pour : 8, Contre : 3, Blanc : 3), le Conseil Municipal émet un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) présenté par M le Préfet, prévoyant que la CDC Vézère Monédières soit intégrée au Pays de Tulle.

Départ d'Hélène ROME qui donne son pouvoir à Alain COUTURAS.

## **223112015 - Tarifs 2016**

Sur proposition de M le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour 2016 comme suit :

<b>TARIFS AU 1er janvier 2016</b>		
<b>Dénomination</b>		
<b>Droits tirage photocopies - Envoi d'un fax</b>		
<b>A4 (noir et blanc)</b>		0,3
<b>A3 (noir et blanc)</b>		0,5
<b>A4 (couleur tirage limité à 10 copies)</b>		1
<b>A3 (couleur tirage limité à 10 copies)</b>		1,5
<b>Copie cadastre</b>		1
<b>Fax</b>		3
<b>BULLETIN MUNICIPAL (encart couleur)</b>		
<b>Couverture</b>		
	<b>18 x 6,5</b>	250
	<b>8,5 x 6,5</b>	130
	<b>8,5 x 3</b>	60
<b>Intérieur</b>		
	<b>18 x 6,5</b>	200
	<b>8,5 x 6,5</b>	90
	<b>8,5 x 3</b>	50
<b>Droit de place</b>		
		-
<b>Les jours de foire et marché (jusqu'au mois de mars 2016)</b>		3
<b>Camions vente avec branchement électrique par jour</b>		5
<b>Cirques</b>		40
<b>Camions-vente (en dehors du marché) 1 par trimestre</b>		50
<b>Location salle des fêtes (nettoyage compris)</b>		
Une fois par an pour les associations treignacoises		gratuit
Toute l'année pour le Téléthon		gratuit
Mariage des agents		gratuit
<b>Aux associations treignacoises et agents municipaux</b>		
	sans chauffage	100
	avec chauffage	150
<b>Aux particuliers</b>		
-	<b>Sans repas</b>	-
	Avec chauffage	180
	Sans chauffage	140
-	<b>Avec repas</b>	
	Avec chauffage	210
	Sans chauffage	170
<b>Location village vacances (nettoyage compris)</b>		
<b>Avec cuisine</b>		200
<b>Sans cuisine</b>		150
<b>Chauffage</b>		80
<b>Caution</b>		200

<b>Location des autres salles</b>		
(gratuit pour réunion et associations treignacoises)		
<b>Salle Polyvalente ( la journée )</b>		40
<b>Salle Polyvalente pour exposition vente (la journée)</b>		80
<b>Salle de danse ( la journée)</b>		40
<b>Salle polyvalente et salle de danse - Plusieurs jours (la journée)</b>		25
<b>Salle Paul Pouloux (la semaine)</b>		70
<b>Location garages / mois pour nouveau contrat</b>		
	Gendarmerie (6)	45
	Presbytère	55
<b>Stand (à l'unité)</b>		
		40
<b>Cimetière (tarifs HT)</b>		
<b>Plaque concession</b>		20
<b>Prix du terrain au m<sup>2</sup></b>		
	Concession perpétuelle	75
	Concession 50 ans	50
<b>Taux journalier caveau communal</b>		0,1
<b>Colombarium - concession une case</b>		
<b>15 ans</b>		250
<b>30 ans</b>		440
<b>Cavurne</b>		
<b>15 ans</b>		280
<b>30 ans</b>		490
<b>Eau consommée à compter du 1er janvier 2016</b>		
<b>Abonnement</b>		33
<b>Prix au m3 (1ère tranche)</b>		0,65
<b>Prix au m3 (2ème tranche) plus 200 m3</b>		0,60
<b>Travaux pour branchement et réfection conduite d'eau</b>		
<b>Branchement</b>		
	Forfait pour 5 mètres	450
	Le Mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres	30
<b>Vanne d'arrêt</b>		200
<b>Déplacement compteur</b>		250
<b>Compteur d'eau gelé</b>		100
<b>Pose dépose compteur d'eau</b>		50
<b>Assainissement à compter du 1er janvier 2016</b>		
<b>Taxe communale au m3</b>		0,75
<b>Redevance cantine scolaire</b>		
<b>Repas au 1er janvier 2016</b>		3,00
<b>GARDERIE</b>		
	<b>l'heure</b>	1,50
<b>ALSH sans repas</b>		
	<b>demie journée</b>	
	Quotient familial Q1 : de 0 à 300 €	3,00
	Quotient familial Q2 : de 301 € à 500 €	3,30
	Quotient familial Q3 : de 501 à 702 €	3,50
	Quotient familial Q4 : de 703 à 900 €	3,80



### **423112015 - Travaux de voirie 2015 Avenue Bel Air 1<sup>ère</sup> tranche- Aide Conseil Départemental**

Vu l'estimatif des travaux présenté par le service du Conseil Départemental pour la réfection d'une portion de l'avenue Bel Air d'un montant de 24 400 € HT

Vu les aides du Conseil Départemental pour les travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'estimatif des travaux sur une portion de l'avenue Bel Air d'un montant total de 24 400€ HT
- **Décide**, à l'unanimité, d'engager ces travaux,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Corrèze toutes les aides pour le financement des travaux de voirie pour 2015
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires,
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents en rapport avec cette opération

### **523112015 - Choix des voies pour réfection en 2016**

M le Maire présente le projet de réfection des voies suivantes pour 2016 : 2<sup>ème</sup> portion de l'avenue Bel Air et de la jonction avec l'avenue René Cassin, route d'accès au Lotissement des maisons ERDF, accès au Pré Départ Côté Rond Point

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Retient** les voies suivantes pour chiffrage et réfection en 2016 : 2<sup>ème</sup> portion de l'avenue Bel Air et jonction avec l'avenue René Cassin, route d'accès au Lotissement de la Brasserie, l'accès au Pré Départ Côté Rond Point
- **Décide**, à l'unanimité, d'engager ces travaux,
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires pour le chiffrage,
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents en rapport avec cette opération

### **623112015 - Réfection du terrain de tennis**

Vu les deux terrains de tennis construits en 1979 puis reconstruits en 2000 présentant actuellement une importante désolidarisation des gravillons poreux du fait des cycles de gel-dégel, des chocs thermiques saisonniers et du manque de régularité dans le démoussage, ainsi qu'un soulèvement du béton avec basculement et déformation de poteaux de clôture

Vu le diagnostic établi par les représentants de la Fédération Française de Tennis le 24 avril 2015

Vu le coût pour la réfection d'un court de tennis estimé à la somme de 42 538€ HT

Vu les aides du Conseil Départemental pour les travaux sur les équipements sportifs

Considérant que la réfection d'un court de tennis permettrait au club de tennis de Treignac d'organiser des compétitions, et à la commune d'offrir aux usagers un terrain de meilleure qualité pour la pratique de ce sport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide**, à l'unanimité, de réaliser la réfection d'un court de tennis,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Corrèze toutes les aides au titre des équipements sportifs et auprès de la Fédération Française de Tennis
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires,
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents en rapport avec cette opération.

### **723112015 - Pare ballon au Stade de football**

Vu la construction de maisons par ERDF à proximité du terrain de football

Vu l'absence de filet « Pare ballon » en limite du stade de Coudert

Vu le coût estimé à la somme de 9310 euros HT pour la pose d'un Pare ballon le long du terrain de football

Vu les aides du Département en matière d'équipement communaux et éventuellement d'ERDF pour le financement de cet investissement

Considérant que la pose d'un pare ballon devra être prévue à la fin de la construction de ce lotissement pour éviter aux ballons d'atterrir sur les maisons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide**, à l'unanimité, de solliciter des devis pour l'installation d'un pare ballon au stade de football,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Corrèze toutes les aides au titre des équipements sportifs, auprès d'ERDF et tout organisme pouvant soutenir cet investissement
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires,
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents en rapport avec cette opération.

M le Maire informe l'assemblée que les horaires d'ouverture de la Poste vont être modifiés à compter de janvier 2016. Une demande va être soumise à la direction de la Poste afin que les plages horaires soient les suivants : 9h00-12h30 et 14h-17h30.

M le Maire présente la mise en place par le Conseil Départemental de la Corrèze d'une ligne de bus permettant aux treignacois de se rendre à Limoges : Transport à la Demande Treignac – Linards puis ligne 9 Linards Limoges, les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois.

M le Maire rend compte des résultats du groupement de commande d'électricité proposé par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, et coordonné par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn. Les tarifs obtenus devraient permettre aux collectivités membres du groupement de baisser leur facture annuelle d'électricité de 9.8% en moyenne. Les contrats de la commune de Treignac pour lesquels cela va s'appliquer sont ceux de la Mairie et du Village vacances.

M le Maire présente l'avant-projet d'aménagement de la salle des fêtes n° 2 qui va être soumis à l'avis de l'ABF. La première mouture qui prévoyait une isolation extérieure, a été refusée par l'ABF.

Les aménagements intérieurs sont les suivants : abaissement du plafond devant améliorer l'acoustique, changement des menuiseries avec notamment de grandes ouvertures donnant sur la rue longeant le bâtiment, réfection des carrelages, réseau électrique et sanitaires, changement de la chaudière, aménagement de l'entrée et d'un coin cuisine ainsi que la prise en compte de l'accessibilité handicapé de la salle et de la scène. Un chiffrage devrait être présenté par l'architecte mi-décembre.

M le Maire informe l'assemblée du prochain achèvement des travaux du Pavillon du Portail qui devraient être réceptionnés début décembre.

Maurice CHABRILLANGES présente le projet d'acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts : débroussailleuse et souffleur à batterie évitant toute projection et plus légers pour les utilisateurs. Le coût est respectivement de 2 800 € HT et 2600 € HT. Le Conseil Municipal souhaite connaître les aides potentielles pour l'acquisition de ce matériel. La MSA et l'Agence Adour Garonne vont notamment être contactés.

M le Maire rend compte de plusieurs réunions :

- Mme Catherine Combrouze-Lafaye, Conservateur des Antiquités & Objets d'Art de la Corrèze, a fait le point sur les objets d'arts de la Chapelle des Pénitents, qui devront être restaurés par tranches. L'humidité de cette chapelle rend la conservation de ces objets délicate.
- M BRIERE, représentant de la DRAC, est venu visiter l'Eglise Notre Dame des Bans pour faire le point sur le projet de rénovation de cet édifice.  
La charpente est en bon état, seules quelques pièces seraient à remplacer. La cloche présente une fissure.  
Concernant la recherche de financement du volet communication de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église Notre Dame des Bans, les entreprises ont été relancées pour clore cette première phase.
- Une commission départementale s'est réunie pour examiner les Ad'AP des communes et a validé celui de TREIGNAC. Le calendrier des travaux prévus dans l'Ad'AP devra être pris en compte et tenu pour les années à venir.

Didier BOURDARIAS indique que la réunion annuelle avec les associations a permis de fixer le calendrier des manifestations pour 2016.

Guy BENEZET informe de l'arrêt de son activité à Treignac. Un nouveau dentiste rouvrira son cabinet à compter du 4 janvier 2016.

### **823112015 - Charte de la diversité**

Vu la présentation par Sylvie SAVIGNAC, de la charte de la diversité à laquelle adhèrent des entreprises, des associations et des collectivités territoriales qui souhaitent appartenir à un réseau d'échanges de pratiques basées sur la non discrimination et refléter au sein de leur structure la diversité de la société française

Considérant que l'adhésion à cette charte validerait la volonté de la commune d'intégrer et de prendre en compte la diversité des individus (Ad'AP, aménagement de poste, TIG, CAE...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 Abstention : 2 Contre : 0)

- **Décide**, d'adhérer à la charte de la diversité
- **Autorise** Mr le Maire à signer les documents en rapport avec cette charte.

M le Maire a levé la séance à 21 heures.